

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 717

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 46 SEXIES, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.